L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 15 JUIN.

FEUILLETON.

LE SERMENT DE MADELEINE,

PAR

CHARLES DESLYS.

VI—Suite.

Troublé d'abord, il se faisait à peine entendre. Mais sa voix se raffermit à mesure que l'accusation devenait plus pressante. Il reconnut son compas, ses vêtements ensanglantés, ceux de la victime, et raconta simplement, sincèrement, la commande du coffre-fort et sa pose nocturne chez Anselme. Il dit comment le vieillard l'avait congédié, au moment même où l'on frappait à la petite porte du jardin. Mais son ignorance était complète à l'égard de ce visiteur attendu, inconnu. Que s'était-il passé après son départ? Michaud ne pouvait le savoir. Ce compas, il l'avait oublié. Ce sang, c'était le sien. Il était étranger à ce meurtre; il l'attestait devant Dieu.

L'accent de l'accusé, son émotion, l'évanouissement qui s'ensuivit, tout ce débat intéressa vivement l'auditoire en sa faveur. Si le public eût été juge, nul doute qu'en ce moment tous les votes l'eussent acquitté.... moins peut-être ceux de Vittel.

Aucune révélation nouvelle ne pouvait ressortir des témoignages invoqués par l'accusation. Ils établirent l'avarice et la richesse d'Anselme, confirmant ainsi cette probabilité qu'une somme importante avait disparu. La ruine et la mort du père de Madeleine, par le fait de l'usurier, furent remises en lumière sur l'insistance du procureur général. Un testament, en faveur de Jean Michaud, avait été trouvé parmi les paperasses d'Anselme; on passa cette pièce sous les yeux du jury. La Simonne attesta le mot qu'elle avait entendu: J'hérite! Quant aux autres dépositions, la trace s'en retrouvera dans les plaidoiries. Une seule produisit quelque sensation, celle d'un nommé Gandoin.

Ce Gandoin, employé [illegible] de confiance de Vittel, s'était écrié en apprenant que l'on accusait Jean Michaud:

—Je l'ai vu!.... Je l'ai vu sortir de la maison d'Anselme [illegible] minuit, comme je [illegible] de tournée. Il [illegible] rasant sur [illegible] et cherchant l'ombre. De temps en temps même, il se retournait, comme avec la crainte d'avoir été aperçu. Je n'ai pas distingué les objets qu'il emportait ainsi, mais ça m'avait tout l'air d'un coffret, d'un sac....

Peut-être le porteur de convaintes était-il sincère? Mais ses yeux l'avaient trompé. Ce sac, c'était celui où le menuisier remportait ses outils; cette prétendue cassette, l'auge de maçon qui venait de lui servir à gâcher du plâtre pour sceller le coffre-fort dans l'alcôve. Enfin, s'il courait en rasant les maisons, sous l'avance des toits, c'est que déjà la pluie commençait à tomber.

Gandoin, cependant, poussait plus loin ses suppositions:

—J'ai pensé, conclut-il, que c'était là un homme qui venait de faire un mauvais coup!

Le propos parvint à l'oreille du juge d'instruction, qui manda dans son cabinet le porteur de contraintes. Gandoin n'était pas un sot, loin de là. Il comprit qu'on se servirait contre Michaud de sa déposition, et, par bonté d'âme, il s'efforça de l'atténuer autant que possible. Mais on le confronta avec les témoins devant lesquels il avait parlé tout d'abord. C'était un pauvre diable, que son infime position rendait craintif. On prétendait même que, tandis qu'il étudiait le droit à Paris, quelques peccadilles avaient failli [illegible] en police correctionnelle. Une calomnie, peut-être? Il ne s'était rendu coupable que de paresse et d'imprévoyance. Après avoir gaspillé son mince patrimoine, ou l'avait vu revenir à Vittel sans aucune espèce de diplôme, traînant la misère et trop heureux d'accepter l'humble emploi qui lui donnait du pain. Quant au reste, la charité de ses concitoyens y pourvoyait, surtout celle de maître Jean, le plus généreux de tous.

Devant le tribunal Gandoin voulut se rétracter complètement.

—J'ai menti, dit-il. Vous savez, après une affaire à grand bruit, tout le monde veut y avoir joué son rôle. On bavarde, on se vante. D'ailleurs, je ne pouvais rien voir.... j'étais gris.

Mais sous la menace du président, de l'avocat général, il dut confirmer son premier dire. C'était maintenant l'aggraver.

Cet incident fut un de ceux où crut devoir intervenir Labarthe, le chef du jury. Il demanda que cette question fût posée au témoin:

—Quand votre esprit s'est frappé de cette idée que l'homme qui fuyait devant être un malfaiteur, aviez-vous déjà reconnu Jean Michaud?

—Non pas précisément.... Ce si brave homme!.... et qui tant de fois m'a rendu service!

Par cette nouvelle maladresse, tout l'effet de sa rétractation fut perdu. Loin de favoriser la défense, elle devenait une arme pour l'accusation.

La liste des témoins cités à la requête du ministère public était épuisée. Parmi ceux à décharge, on entendit le maçon à qui avait été emprunté l'auge prise pour une cassette; le maire attestait que plusieurs fois maître Jean lui avait parlé d'Anselme sans haine, et même avec une certaine amitié. N'étaient-ils pas parents? Michaud se complaisait à redire qu'il lui devait le bonheur d'avoir épousé Madeleine!

Parurent enfin des patrons, des compagnons menuisiers, venus de l'autre bout de la France pour témoigner en faveur de leur ancien ouvrier, de leur ancien camarade. Les meilleurs souvenirs, les sympathies les plus chaleureuses se dégageaient de ces cordiales dépositions. La plus touchante fut celle de l'entrepreneur bordelais, un beau vieillard à cheveux blancs. Il amenait avec lui son fils, qui portait l'épaulette de capitaine de frégate. C'était l'enfant que Michaud avait arraché aux flammes.

—Je lui dois la vie, dit-il. Jean n'est pas de ceux qui tuent, mais de ceux qui sauvent!

—Ah! si vous l'aviez vu ce jour-là, s'écria le père, vous ne l'accuseriez pas aujourd'hui! Depuis bientôt cinquante ans que je suis patron, j'en ai connu des ouvriers. Mais pas un qui valût Jean Michaud! C'est la bonté, la loyauté même! Un cœur d'or! Ah! mon pauvre Jean! mon brave Jean! sur ce banc d'infamie où l'on t'a fait asseoir, je viens te donner la main!....

On pouvait plus l'en empêcher, il la lui serrait déjà.

Dans la vaste salle, il y eut une acclamation spontanée, quelques applaudissements, des sanglots. La fâcheuse impression du témoignage de Gandoin se trouvait rachetée.

Lorsque l'ordre fut rétabli, le procureur général se leva.

C'était une des gloires de la magistrature française. Son talent oratoire, sa science, son caractère, tout contribuait à l'autorité de sa parole.

Dès l'exorde, on sentit qu'il avait, profondément étudié cette cause, et que, dans sa conviction, l'accusé était coupable.

La première pensée du crime, prétendit-il, remonte peut-être jusqu'à l'adoption de Madeleine. Anselme a réduit le père à la misère, au désespoir, à la mort; il vient de chasser l'enfant dans la rue, dans la neige. Jean Michaud s'en conçoit tout d'abord qu'une sourde indignation. Ce ressentiment grandit à mesure que Madeleine lui devient plus chère. Il l'épouse, et cette réflexion doit naturellement s'offrir à son esprit: une partie de cet argent qu'entasse l'usurier, c'est l'argent de ma femme, c'est notre argent.

On parle de son désintéressement, de ses vertus, au temps de la jeunesse, en lointain pays. Les habitants de Vittel le reconnaissent aussi comme un travailleur rangé, économe.... mais ils ajoutent: C'était un orgueilleux, c'était un ambitieux! En effet, il ne fréquente personne; sa femme et ses enfants sont vêtus avec un luxe qui n'est pas dans les habitudes du pays; on le voit enfin démolir la chaumière paternelle et lui substituer un chalet dans le goût moderne. Le jardin, par de nouvelles acquisitions, s'agrandit également; c'est celui d'un riche bourgeois. Notre artisan gagne-t-il assez pour subvenir à tant de dépenses? Non. Ses papiers, ses aveux.... tout nous atteste qu'il redevait plus de huit mille francs.

C'est en ce moment qu'Anselme vient lui commander un coffre-fort. L'avare, aveugle et confiant pour la première fois peut-être, exige que ce travail reste secret. Ce sera la nuit que le menuisier viendra, ayant soin de ne pas être vu. Quelle occasion pour Jean Michaud! Sa haine endormie se réveille. Il songe à reprendre son bien pour payer sa dette. A-t-il prémédité l'assassinat? — Dieu seul le sait! Mais le meurtre est évident. Anselme, ce vieillard, avait éloigné jusqu'à sa servante. Michaud est un homme vigoureux, résolu. Il veut faire rendre gorge à l'usurier, qui se trouve à sa merci. Anselme résiste.

Une lutte s'engage, et quelle est l'arme qui la termine.... Ce compas.... ce compas que tenait en main Jean Michaud. Il prétend l'avoir oublié.... oui.... mais dans la blessure.... et comme son nom se trouve gravé sur le compas, c'est la blessure elle-même qui semble prendre une voix, qui nomme l'assassin!

Le réquisitoire dédaignait de s'arrêter à cette fable du seignement de nez, qui lui semblait dérisoire. Le sang constaté sur la chemise et la blouse du menuisier, c'était celui de sa victime. Ces coups entendus à la petite porte du jardin, mensonge! Le seul homme qui soit entré cette nuit-là dans la maison d'Anselme, c'est Jean Michaud. Gandoin n'a vu que lui; Gandoin l'a vu.

Rappelez-vous ce cri de triomphe du meurtrier: J'hérite! L'acquitter, ce serait lui permettre de jouir de cet héritage, et vous savez comment il se l'est assuré.

L'opinion publique ne s'y trompe pas, elle le condamne, et vous n'avez plus qu'à ratifier son arrêt. Ne donnez pas dans nos campagnes ce démoralisant spectacle d'un crime impuni, d'une succession obtenue par l'assassinat. Tenez compte à l'accusé de ses antécédents, de l'intérêt qui s'attache à sa famille.... Soit! Mais ne vous laissez pas attendrir, abuser par des larmes. Songez à votre devoir; songez aux preuves irréfutables qui s'élèvent contre Jean Michaud. Sa culpabilité est patente. Il faut un exemple.

Ce fut dans ce sens que parla le procureur général. Logique, éloquence, hautes considérations sociales, rien ne lui avait manqué. Il termina par quelques phrases [illegible] [illegible] dans le souvenir de cet anathème, l'assistance tout entière [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] agitées d'un mouvement convulsif, il semblait en [illegible] et réellement il n'avait pas [illegible] ce crime.

J'entendis à mon côté quelqu'un qui murmurait:

—[illegible] maintenant! [illegible] [illegible]

[illegible] pauvre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Hélas! ce n'était pas ce célèbre avocat qu'on avait choisi. Par une nouvelle fatalité, quelques jours avant l'ouverture des débats, il avait fait une chute de voiture et s'était gravement blessé. Un de ses jeunes confrères [illegible] tant, le remplaçait, délégué par lui-même. Il en répondait. Cependant, Me Raynal,— c'était son nom,—serait-il à la hauteur d'une pareille tâche?

Il commença par excuser de son inexpérience et de son [illegible]. S'il n'avait pas reculé, c'est qu'il sentait en son cœur cette croyance, cette foi, que l'accusé était innocent.

On avait prémuni le jury contre l'attendrissement [illegible] des larmes; il supplia [illegible] [illegible] [illegible] talent oratoire [illegible] [illegible] était inconnu, [illegible] sans éloquence.... mais en est-il besoin pour la démonstration de la vérité.

Après ce modeste exorde, le jeune avocat [illegible] [illegible] Jean Michaud.

"Cette prétendue rancune, qui remontait si loin, rien ne l'établit. Pas un acte, pas une parole. Au contraire, nous avons entendu le maire de Vittel déclarer qu'à plusieurs reprises, Anselme ayant été critiqué devant Michaud, celui-ci s'était fait un devoir de le défendre, ou du moins d'en appeler à l'indulgence. Non, non, il ne haïssait pas. C'est une de ces natures qui ne connaissent pas la haine.

"Le voit-on s'insinuer chez Anselme? Jamais! c'est Anselme qui vient chercher Jean Michaud; c'est Anselme qui veut que le coffre-fort lui soit apporté la nuit, avec mystère. Ce coffre fort, la veille, on le remarquait chez le menuisier, on le trouve le lendemain chez l'avare, et le plâtre, encore tout frais, qui le consolide dans la muraille, atteste sur ce premier point la véracité de Jean Michaud.

"Pourquoi traiter de mensonge les explications si simples qu'il nous donne quant aux autres détails de cette scène nocturne? Pourquoi ne pas admettre cette hémorrhagie nasale et sa cause? Pourquoi les taches sanglantes des vêtements de Michaud, pourquoi celle des vêtements d'Anselme n'ont-elles pas été soumises à l'examen des chimistes?...... Et c'était votre devoir de l'ordonner, cette double analyse. Elle eût établi, de par l'irréfutable autorité de la science, que le sang d'un vieillard épuisé par les privations et l'avarice ne ressemble pas à celui d'un robuste travailleur et qu'on ne saurait les confondre. Cessez, cessez donc vos railleries quant à l'origine si naturelle des maculatures de cette blouse! Vous avez perdu le droit de nous les objecter comme une preuve.

"Il faut bien le dire, toute l'instruction dans cette affaire est déplorable. Elle ne repose que sur de vagues apparences, parfois même sur de simples hypothèses que rien ne justifie. Le vol, par exemple? Vous ne l'affirmez même pas. Ce n'est qu'une conjecture. Et le jury condamnerait le voleur! Mais prouvez nous d'abord qu'on a volé.

[illegible] [illegible] [illegible] après avoir achevé son travail, on frappe mystérieusement à la porte du jardin. Anselme avoue qu'il attend quelqu'un, une personne qui doit rester inconnue.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 14 juin 1872.

Les offres de billets à courte échéance dans les banques ont encore été limitées; les bonnes signatures sont acceptées sur-le-champ. La plupart des nombreux billets à longue échéance, présentés dans le but de faire face aux circonstances en attendant l'hiver, sont rejetés. Une grande partie de ce papier reparait dans les rues, où les signatures de premier ordre, accompagnées d'excellentes garanties collatérales, se placent aisément à des taux qui se rapprochent des plus élevés des notes. Le papier hypothécaire de premier ordre est toujours en demande. Bien que les banques, à cette époque-ci de l'année, fortifient leur position en vue des dividendes, elles ont des fonds en abondance pour les billets qu'elles désirent.

$20,000 en papier de commerce, à 6 mois, ont été placés à un [illegible]

L'or a ouvert [illegible] [illegible] contre 114 à New-York [illegible] fort recherché, à clos à 113 à 113 1/4 contre 113 7/8 à New-York, ce qui est une baisse de 1/8 sur les deux places. Les transactions annoncées comprennent $9,000 à 113 7/8, $10,000 (4,000 et 6,000) à 113, $4,000 à 113 1/8, $24,000 (2,500, 3,000, 5,000, 7,000 et 8,000) à 113 1/4, $5,000 (1,500 et 3,500) à 113 3/8. Aucune vente d'argent n'a été annoncée. On cite encore les demi-piastres américaines à 108 à 108 1/2 et à 109, les piastres mexicaines à 3 1/2 à 5 1/2 de prime sur l'or.

Les offres de change sterling ont encore été fort limitées. Les seules opérations qui aient été annoncées sont: 1,500 livres clear No 1 à 124 3/8, 1,300 connaissement à 124 7/8 et 300 de banque à 125 1/2. Dans les francs, la seule vente qui ait été mentionnée est de 50,000 francs, en change de commerce, à 4.61 1/4. — A la clôture, le connaissement et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] lemands sont cotés à 27.

Le marché n'était pas très pourvu de change américain et la demande a été assez animée. Les transactions annoncées s'élèvent à $249,500, dont $60,000 (5000, 10,000, 15,000 et 25,000) en change de commerce, sur New York, à vue, à 1/8 d'escompte; $95,000 de banque à 1/16; $120,000 (30,000 et 90,000) de banque et de banquiers à 1/32, $30,000 de banque au pair et $10,000 à soixante jours de vue, à 1 1/4 d'escompte. Les banques ont encore tiré à 1/8 de prime.

Les actions sont toujours négligées. La seule vente annoncée est de 15 actions du chemin de fer de Carrollton à $113.

Il y a eu demande de bonds de la ville, mais la seule transaction annoncée est de $1,000 de bonds 10 pour cent à 85.

$1,000 de mandats de la police métropolitaine se sont vendus à 71 1/2.

La demande de certificats d'allocations de la ville a été plus animée. $1,800 ont changé de mains à 70 1/2, $12,000 à 70 3/4, $3,800 à 71 1/4, et $4,000 (1500 et 2500) à 72.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Vendredi, 14 Juin 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 900 balles en grande partie ordinary et strict ordinary à 19 c pour la première et 20 à 20¼ pour le dernier. Nous modifions nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de la [illegible] [illegible] [illegible] chiffres [illegible] [illegible] les listes de moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur......	— à —	—
Low ordinary..	18— à 18¼	—
Ordinary......	19¼ à 20—	20¼
Good ordinary	22¾ à 22¾	22¼
Low middling	23⅞ à 24¼	24—
Middling......	— à 25—	25—
Strict Middling	— à —	—
Good middling	— à —	—

SUCRE—En addition aux ventes rapportées hier il s'est vendu 87 boucauts à 9¾ à 10 c pour le prime et 11 c pour le jaune clarifié de choix. Il n'a été reçu ce matin que 14 boucauts de sucre. Pas de demandes et le marché a été sans mouvement aujourd'hui bien que des stocks soient offerts au débarcadère. L'inférieur est coté à 7 c; good fair 8¾ à 9, fully fair, 9¼ cts la livre.

MÉLASSE—Seulement 3 barils de mélasse ont été reçus ce matin. A cause du manque d'envois de plantations le marché est sans mouvement. Les dernières ventes ont eu lieu à 17½ à 25 c pour la claire et inférieure et 30 c pour la commune recuite et 40 c pour la cuve.

FARINE—Le marché continue à être calme et déprécié et la demande, qui n'est que locale est limitée; à part quelques petites démarches faites aujourd'hui pour Cuba—démarches qui ont amené une vente de 1000 barils de triple extra à des conditions privées—le mouvement est lent et n'amène que quelques petites ventes par le placement.

MAÏS—Le marché est bien approvisionné et il est calme et a un peu faibli. Les ventes ont embrassé 6900 sacs.

MAÏS EN GRENIER—Le stock en est rond et il y a ici des ordres pour la Grande Bretagne portant 58 c le boisseau, mais le mouvement est ébranlé par le manque de tonnage.

AVOINE—Stock rond et article calme; légère baisse. Les ventes sont bornées à 1000 sacs.

SON—Le marché est calme et les prix plus faciles.

VIANDE SALÉE A SEC—Le marché est calme et il ne reste que peu de l'article en premières mains. Les épaules sont cotées 6¾ c et les commerçans les vendent en détail 5¾ c la livre.

SUIF—Il n'y a que peu de suif ici. L'article est en demande pour l'exportation et comande 9 à 9½ c la livre.

BEURRE—Les recettes de beurre de l'Ouest excèdent la demande et le stock s'accroit. Nous cotons le bon 18 à 20 c pr le bon, et 22 à 25 c pour la qualité de choix. Le stock de Goshen est plus rond et les prix plus faciles—choix 25 c. Grades palses et inférieurs négligés et les prix sont nominaux.

RIZ—Le marché continue à être calme et le riz de l'Inde est tenu à $3 50 à $3 87 ½ les cent livres en or et sous les clés. Ventes en lots de placement à 7¼ à 7½ en monnaie courante. Il n'y a ici que peu de riz de la Louisiane et la qualité se vend en petits lots à 5¼ à 5¾ c pour le fair et 9¼ pour le prime. Les nouvelles de la récolte sur pied sont très favorables; elle promet une augmentation en moyenne de quinze pour cent et en outre qu'elle sera de meilleure qualité que celle de l'année dernière.

COMESTIBLES—Les recettes de pommes de terre ayant faibli, les prix de l'article ont haussé; nous cotons en ce moment pommes de terre nouvelles de la Louisiane, en sacs, $2 75 à $3 00 le baril et en baril $3 25 le baril. Les oignons en sacs se vendent $4 à 4 25 le baril et en barils $4 50 à $5 le baril. Pommes vertes $6 le baril. Les choux se vendent 5 à 10 c la tête. La citrouille $15 le bl. Les haricots sont négligés, fort rares, les blancs du Nord demandés $12 50, de l'Ouest $11 pour ceux de [illegible] le baril.

VOLAILLES—Le stock de [illegible] et se vend au débarcadère [illegible] [illegible] pour les [illegible] [illegible] [illegible] nes, les dindes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ŒUFS—Les œufs abondent et ont baissé à 3 à 12 c la douzaine.

SEL—Depuis les changements opérés dans le tarif le marché est en quelque façon déprécié, mais probablement les prix seront maintenus, car il y a en mouvement des chargements [illegible] [illegible] flottent en route. Les détaillants ne peuvent obtenir des chiffres [illegible] que 40 cel en mains aux prix pour la consommation avant l'arrivée du sel qui doit nous arriver. Un lot de 4000 sacs de sel grade Liverpool gros—avait été mis à [illegible]

[illegible] mais il n'a été vendu que 50 s. [illegible] en [illegible] [illegible] Le [illegible] des [illegible] et il y [illegible] des ordres de l'Ouest et [illegible] pour le moment ne [illegible]. Les commerçans vendent en magasin à 60 pour le gros et $1 70 pour le fin. Il y a du gros et [illegible] qualité inférieure qui sont [illegible] à la baisse, [illegible] débable en poche [illegible] à 7c la grosse sur.

[illegible] des lots sont pris à l'entrepot par des vapeurs il est fait une déduction de 1c le sac pour le charroi.

PEAUX—Continuent à être en bonne demande et les envois sont vendus aussitot [illegible] [illegible] l'Est. Nous cotons les peaux vertes à 9c la livre, les peaux vertes salées 10¼ à 12 c. Peaux salées à sec 15¼ à 16¼ c, peaux de chamois vertes 11 à 12c, de de chamois salées 17 à 17½, steer hides, peaux des abattoirs de la ville au dessus de 60 liv 10 à c, de do 70 à 84 liv, 10 à 11 c do do au-dessous de 70 livres 9 à 10 c, [illegible] de vaches do, comme elles se comportent 9 à 10 c. Kip do 20 à 24 liv, 11 à 12 c. do do 25 à 30 liv, 10 à 11 c, peaux flints du pays 20 à 25 livres 13 à 15 c; avariés, moitié prix.

[illegible]

SACS [illegible] ventes de sacs depuis quelques jours.

GATEAUX DE GRAINES DE COTON—Il n'y en a sur le marché que peu en point. Ceux provenant des manufactures de la ville sont cotés à $28 50 à 30, du pays $25 à 26 le tonneau.

HUILE DE LARD—Tenu à 75 c le gallon.

MOUSSE—Il y a eu moins un bon stock de mousse et la demande [illegible] [illegible] médiocre est [illegible] de la [illegible] à 5 c et la mousse en ville 6¼ à 9 c la livre.

CHANDELLES DE STAR—Le marché est bien approvisionné de chandelles pour les besoins du commerce le [illegible] [illegible] commande 19 c la livre, en gros et par placemens, 19¼ c.

CAFÉ—La demande pour le placement est active et nous avons entendu parler de ventes de 300 sacs à une hausse. Nous cotons prime 19¼ c, bon 18¾ à 19¼ c, fair 17¾ à 18¼ c, en or et sous les clés. Le marché est fort à ces prix.

FRUITS—Il y a un bon stock de fruits sur le marché, mais les affaires sont peu actives. Nous cotons les limons $4 à 4 50, les oranges de Sicile $5 50 à 6 la caisse, amandes 17 à 18½ c la livre, noix anglaises 15 à 18 cts, noisettes 12 à 12½ c, pacanes 10 c, figues 17 c, citrons 45 c, dattes 8 à 9 c, pistaches 10 c, pruneaux 11 à 13 c, raisins de Corinthe 9½ à 10 c, noix du brésil 10 c la livre, ananas—il n'y en a pas sur le marché, noix de coco $5 50 le cent.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1872.

Arrivé, dans la semaine—[illegible] boeufs de l'Ouest, [illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux et vaches [illegible], 304 cochons, 294 moutons.

Vendu — [illegible] boeufs de l'Ouest, [illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux et vaches [illegible], [illegible] cochons, [illegible] moutons, [illegible]

A vendre—[illegible] boeufs de l'Ouest, [illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux et vaches [illegible], [illegible] cochons, 284 moutons, [illegible] vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, par liv. net...	[illegible]	à	[illegible]
Boeufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Boeufs du Texas, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Boeufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Boeufs du Texas, 3e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Cochons par livre, gr..........	—	4½	à —
Moutons, 1re qlt., par tête.....	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 2de qlt., par tête.....	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 3me qlt., par tête.....	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux de lait par tête.........	[illegible]	à	[illegible]
Veaux d'un an par tête........	[illegible]	à	[illegible]
Chèvres, par tête..............	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs, prix moyen par livre.....			[illegible]
Porc " " "			[illegible]
Veau " " "			[illegible]
Mouton " " "			[illegible]

Metropolitan Loan and Pledge Bank—No 14 de la rue du Camp, entre les rues Canal et Commune, au-dessous du City Hotel. Nouvelle-Orléans, 8 juin 1872.—Avis est donné aux personnes qui ont des gages dans cette banque, de payer l'intérêt et de racheter les dits gages d'ici au 1er juillet, sinon les dits gages seront vendus pour le recouvrement du montant dû.
T. D. VAN HORN, caissier.
9juin—1m.t(1).

AVIS—Bureau de la Louisiana Fertilizer Manufacturing Co., 57, rue des [illegible] [illegible]—Toutes personnes ou sociétés [illegible] [illegible] [illegible]
P. COURTOIS, secrétaire Pro-Tem.
Nlle-Orléans, le 6 juin 1872. 9juin—1m

Commercial Insurance Company—Une assemblée des actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie le LUNDI 1er juillet prochain, à l'effet de prendre en considération un amendement à la charte. Les actionnaires sont priés d'être ponctuels.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
31 mai—1 m.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et le Nord.—Grande réduction dans le prix des places pour les environs.—A dater du 1er juillet 1872, des BILLETS VALABLES POUR TROIS MOIS à des prix très réduits seront mis en vente, à la Nouvelle-Orléans, à Magnolia et dans toutes les stations intermédiaires.

Pour plus amples détails, s'adresser à A. D. SHELDON, agent, au rez-de-chaussée du City Hotel.
D. K. CAREY, agent-général des billets.
C. FROST, surintendant général. [illegible]

Compagnie de Manufacture de Papier de la Louisiane.

Nlle-Orléans, juin 1872.

Le 8 mai 1872, à une assemblée des actionnaires de la Compagnie de manufacture de papier de la Louisiane, la résolution suivante a été adoptée:

Il est résolu que les Directeurs sont autorisés à augmenter le capital de la Compagnie et à le porter à une somme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

H. CLARENCE, Secrétaire.
9 juin—1m.t.(1).

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupé, sucre en morceaux et sucre en poudre.
A. THOMSON & Co.
No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et par de la Louisiana, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO.
No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette," "Pelican."
A. THOMSON & CO.
No 62 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse de Plantation, en barils, demi-barils et barriques.
A. THOMSON & CO.
No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—Différentes qualités, blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.
No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.
No 62 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO.
8 oct—1 an No 62 de la rue Tchoupitoulas.

Union Insurance Company of New-Orleans.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1872:

Primes d'incendies............	$[illegible]	
Primes de rivières............	[illegible]	
Primes de mer.................	[illegible]	
		[illegible]
Primes remises..............		[illegible]
Montant net des primes.........		$[illegible] 31

Pertes payées dans l'année:

Pertes par les incendies........	$[illegible]	
Pertes sur les rivières..........	[illegible]	
Pertes sur mer.................	[illegible]	
	[illegible]	
Réassurances..................	7,117 [illegible]	
Dépenses, escompte et intérêts....................	7,[illegible]	
Taxes..........................	[illegible]	
Quinze pour cent de réintion (rebate)...........	[illegible]	
Réservé pour risques non expirés.......................	22,796 00	$[illegible]
		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis................	$24,555 62
Prêts sur hypothèques.........	22,[illegible]
Effets à recevoir pour primes...	[illegible]
Actions, fonds et autres obligations......................	177,150 [illegible]
Propriété foncière.............	7,[illegible]
Primes en voie de recouvrement.....................	[illegible]
En caisse.....................	[illegible]
	$311,[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce [illegible] [illegible] [illegible]
JAS. FAHEY, Notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de dix pour cent [illegible] [illegible] qui sera payé à dater [illegible]

—DIRECTEURS—

[illegible]

HEBERT & Cie.,

[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS.

[illegible] ... REÇU par steamer SAXONIA, [illegible]

[illegible]

PAPIERS [illegible]

BORWAULT L'[illegible] 1872. BOUCHARDAT [illegible]

[illegible] HEBERT & CO.

LOTERIE

Compagnie [illegible] Loterie de Numéros Simples.
MAGNIFIQUE COMBINAISON.
[illegible] NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT [illegible]

CLASSE [illegible]

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.
Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Taxes de ville,

Les contribuables [illegible] [illegible] [illegible] temps de payer les taxes de ville dans de grands frais d'exécution [illegible]

[illegible]

Jules S. WALTON, Administrateur des finances.
[illegible]

Association des Citoyens pour la Résistance à la Taxe.

Bureau Central, No [illegible], rue du Camp.

[illegible]

Les signataires doivent être inscrits à l'un des bureaux [illegible] [illegible] [illegible]

JULIEN MICHEL, [illegible]
3 mai—

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR.
34.........rue Bourbon.........34
Entre les rues Douane et Bienville.
Nouvelle Orléans. [illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible]

ROBERT FASNACHT.

$1000 [illegible]

[illegible]

F. GONTHIER.
MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE.
34......rue St-Louis......34

[illegible]

Cercles à Coton, en fer,
A VENDRE PAR
BARTLETT & HAYNE.
(Agence générale).
No [illegible] de la rue Carondelet.

[illegible] paquets CERCLES ARROW.

[illegible]

VINGT-TROISIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.
(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)
Nlle-Orléans, 15 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872:

[illegible]

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

[illegible]

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS:
[illegible]
Joseph Bowling, J. J. Gessard,
M. A. LLAMBIAS, J. K. GOURDAIN,
[illegible] DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, [illegible]

BANQUE DU PEUPLE.

[illegible]

MÉDICAMENTS.

Nlle-Orléans, 28 mai 1872.

[illegible] Gervias,
Cher monsieur,
[illegible]

Je [illegible]
THOMAS HOWARD,
[illegible] No 12 du Commercial Place.

[illegible] HERMANN CUNTZE, [illegible]

[illegible] DE L'ABDOMEN, [illegible] SANS SUPPORT DE L'UTERUS [illegible] CHUTE DE LA MATRICE [illegible]

Ces Appareils sont sans égaux en Amérique ou en Europe.

[illegible]

H. SPILLMANN,
[illegible]
Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Ayez l'œil sur vos Enfants.
LE GRAND REMÈDE!

[illegible]

[illegible] GRAFTON MEDICINE CO., à [illegible]

[illegible]

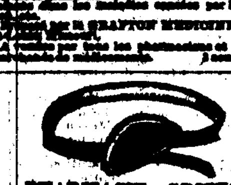

PHARMACIE GRIFFO,
285 . . ROYALE . . 285
COIN HOSPITAL.

REÇU, par le dernier steamer, un assortiment complet de

Bandages herniaires,
(PELOTES ANATOMIQUES)

Venant des premières fabriques de Paris. Chaque bandage est appliqué par M. Griffo. A vendre à un prix très modéré.

DENTISTES.

LE DR. CHARLES E. KELLS

[illegible]

Révolution! Révolution!
[illegible]

[illegible] GEO. F. MALONEY, [illegible]

[illegible]

DENTISTE.

Le docteur ALLEN, No [illegible] rue [illegible]

[illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
[illegible]
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,
[illegible]

LE LOQUET-LEROY,
Institution Collégiale de la Nlle-Orléans,
No [illegible] rue du Camp,
Entre les rues College et Poydras.

[illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ,
CABINET—Au No [illegible] de la rue Carondelet, près [illegible]

[illegible]

E. DECHAMPS,
No [illegible], de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français, BORDEAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH FRUITS A L'EAUX-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
[illegible] CÉLÈBRE [illegible] DES PYRÉNÉES.

N. O. GOLD PEN FACTORY,
COIN
St-Charles & Commercial Place
PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

[illegible] PLUMES. Les poinçons les plus fins de [illegible]. PLUMES à [illegible]. PLUMES pour de [illegible]. PORTE-PLUMES de [illegible].

Nouvelles POINTES [illegible]

DÉPOT CENTRAL
DES AMATEURS.
56.........Rue de Chartres.........56

F. CHARLEVILLE.
—AU FUSIL ROUGE—
ARTICLES DE PÊCHE.
NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE,
[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible]

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, [illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

DIVERS.

J. A. [illegible]
PIANOS ET HARMONIUMS,
[illegible]

[illegible]

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE
Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH
TORINO.

[illegible]

[illegible]

$60 et $65.
MACHINE A COUDRE

—DE—
WILCOX & GIBBS,
A L'USAGE DES FAMILLES.

[illegible]

M. S. Hedrick,
[illegible]
Au No 166 de la rue du Canal.
Nlle-Orléans.

On demande des AGENTS pour la vente en [illegible]

Seierie VARIETY, à Vapeur.
[illegible]

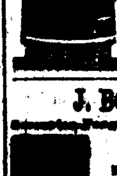

PRÉPARATION [illegible]

[illegible]

J. BOUCHOUX,
[illegible]
GRILLAGE,
NOUVEAUX MODÈLES,
Vérandas, Balcons, [illegible] Abreuvoirs, [illegible]
A PRIX RÉDUITS.

L'Argent ne peut pas l'acheter!
CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

SI VOUS Y TENEZ,
Servez-vous de ces Lunettes [illegible]

[illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., [illegible] à New-York.

[illegible]

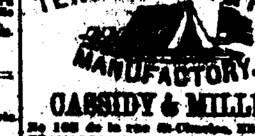

CASSIDY & MILLER,
[illegible]

MIRAMON,
Marchand de toute espèce de [illegible]
Nos [illegible] de la rue de Chartres, [illegible]

[illegible]

Fonderies, Machines, &c.
Chaudières à Sucre du Tennessee
[illegible]

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.
[illegible]

[illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE,
[illegible]

JOS. A. SHAKESPEARE, [illegible]

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,
[illegible]

[illegible]

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A [illegible]

[illegible]

Aux Consommateurs.

JOHN T. DUFOUR,
PASSAGE DE LA BOURSE
[illegible]

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,
[illegible] RUE ROYALE [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] H. D'Hémécourt.

[illegible] COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
[illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
[illegible]

[illegible] ALFRED vs. JAMES [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET,
[illegible]

[illegible]

[illegible] de France, [illegible]

[illegible]

[illegible]

Factors' and Traders' Insurance Company,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] HOGAN & CO.

[illegible]

Workingmen's Accommodation Bank.

CHARTE.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette Association [illegible] The Workingmen's Accommodation Bank [illegible]

ARTICLE DEUX.

[illegible]

ARTICLE TROIS.

Le domicile légal de cette Association sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE QUATRE.

[illegible]

ARTICLE CINQ.

[illegible]

ARTICLE SIX.

[illegible]

H. DUDLEY COLEMAN, C. H. WEISHANS, J. H. GARDNER, [illegible] RILEY, [illegible], JOHN McPHELIN, Y. R. MONDELOT.

[illegible]

ARTICLE SEPT.

[illegible]

ARTICLE HUIT.

[illegible]

ARTICLE NEUF.

[illegible]

ARTICLE DIX.

[illegible]

ARTICLE ONZE.

[illegible]

ARTICLE DOUZE.

[illegible]

ARTICLE TREIZE.

[illegible]

ARTICLE QUATORZE.

[illegible]

ARTICLE QUINZE.

[illegible]

ARTICLE SEIZE.

[illegible]

ARTICLE DIX-SEPT.

[illegible]

ARTICLE DIX-HUIT.

[illegible]

ARTICLE DIX-NEUF.

[illegible]

ARTICLE VINGT.

[illegible]

ARTICLE VINGT-ET-UN.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR

VENTE CONTINUÉE,
Pour clore une Société.
[illegible] montres en or et [illegible], bijoux, diamants, etc., etc.

[illegible]

Vente sans Limite.

Deux élégants Cottages, dans la rue des Français, Troisième District.—Vente à longs termes.

PAR PLACIDE J. SPEAR [illegible]

[illegible]

PAR VINCENT & CO

PAR VINCENT & CO., [illegible] rue de la Douane—SAMEDI, 15 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu—
[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Meubles!

[illegible]

Vente Renvoyée au 15 Juin.

Propriété rue St-Philippe No [illegible].

PAR S. GUINAULT, [illegible]

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Succession de FREDERICK KLEIN, No. [illegible]

[illegible]

Succession d'ABRAHAM H. D'HEMA,
No 35,[illegible] du dossier de la Deuxième Cour de District.

Terrain pour bâtir, dans la rue Mire, entre les rues Canal et Douane.
Terrains pour bâtir dans la rue du Canal, entre les rues Bergamotte et Bernard.

[illegible]

Actions! Actions!! Actions!!!

Succession d'Abraham H. D'Hema.
No [illegible] de la Deuxième Cour de District.

PAR G. DE FERIET & CO.—[illegible]

[illegible]

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!!!
Succession d'Abraham H. D'Hema.
No [illegible] du dossier de la Deuxième Cour de District.

PAR G. DE FERIET & CO.—[illegible]

[illegible]

TEUTONIA
Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Capital.......................... [illegible]

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Espagnoles et Italiennes restant au bureau de la Poste, le 3 Juin 1872.

[illegible]

W. MCC. JONES, Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente de Syndics.
DANS L'AFFAIRE SOPHIE BOUTRON
En Faillite—No 1360.

Cour de District des États-Unis d'Amérique pour le District de la Louisiane.

Vente des Dentelles, Parasols, Châles et Gilets dentelle Cluny blanche, Robes [illegible], Rubans, Fleurs, [illegible] Chapeaux de paille et soie, Jupons, [illegible] etc., etc.

—ÉGALEMENT—

Installations de Magasin, boîtes, Globes, Installations de gaz et Pupitres.

PAR HOFFMAN MARKS & CO. [illegible]

[illegible]

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

Grande Vente, Sans Réserve,
—DE—

[illegible]

PAR VOORHIES, AUDLER & CO., [illegible]

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Un Terrain dans la rue des Ursulines,
Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

SUCCESSION DE Mme VEUVE PAUL [illegible]

[illegible]

UN TERRAIN [illegible]

TERMES ET CONDITIONS.—[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Vente péremptoire de la goëlette "Cora Sawyer," [illegible], 2 mâts, et [illegible]

PAR E. M. & R. J. MONTGOMERY, [illegible]

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.—[illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT

MAURICE BARNETT, [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

[illegible]

CONFORMÉMENT aux [illegible]

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

[illegible] DE LA LOUISIANE.

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
AUG. CARRIERE, Vice-Président.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
AUG. CARRIERE, Vice-Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

[illegible]